



CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse (Siren : 248400319)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	L'Isle-sur-la-Sorgue
Arrondissement	Avignon
Département	Vaucluse
Interdépartemental	non

### Date de création

Date de création	28/12/2001
Date d'effet	28/12/2001

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Pierre GONZALVEZ

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	350 Avenue de la Petite Marine
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
Téléphone	04 90 21 43 11
Fax	04 90 21 43 13
Courriel	
Site internet	

### Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	33 960
-----------------------------	--------

Densité moyenne 278,73

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 5

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
84	Châteauneuf-de-Gadagne (218400364)	3 375
84	Fontaine-de-Vaucluse (218401396)	641
84	Le Thor (218401321)	9 120
84	L'Isle-sur-la-Sorgue (218400547)	19 868
84	Saumane-de-Vaucluse (218401248)	956

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 17

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif 1/ Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, collecte, transport et épuration des eaux usées ainsi que l'élimination des boues produites 2/ Etablissement d'un schéma collectif d'assainissement
- Assainissement non collectif 1/ Contrôle des installations 2/ Etablissement d'un schéma d'assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) 1/ Dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'Environnement : . aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydraulique (alinéa 1°) . entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès (alinéa 2°) . défense contre les inondations et contre la mer (alinéa 5°) . protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (alinéa 8°) Cette compétence est transférée au syndicat mixte du Bassin des Sorgues pour la bassin versant des Sorgues.
- Autres actions environnementales 1/ Gestion des biens environnementaux communs (forêts et espaces boisés) . représentation et prise en charge directe des participations au sein du syndicat mixte de Valorisation Forestière, . information et communication sur la gestion des biens environnementaux communs.
Sanitaires et social
- Action sociale
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire et soutien aux activités commerciales
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) 1/ Actions en matière d'aménagement de l'espace communautaire : . SCOT du bassin de vie de Cavailon, Coustellet, Isle-sur-Sorgue . élaboration et mise en place d'un projet de territoire . aménagement rural

- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières <i>1/ Réserves foncières pour des opérations nouvelles d'aménagement à caractère économique et agricole.</i>
<b>Voirie</b>
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Création, aménagement, signalisation des voiries des zones d'activités communautaires telles que définies et listées au 3-1 Développement économique et chemins principaux d'accès desservant ces zones tels que figurant sur plans annexes, y compris le Chemin de Reydet. Entretien et fonctionnement des voiries des zones d'activités communautaires telles que définies au 3-1 Développement économique et chemin principaux d'accès desservant ces zones tels que figurant sur plans annexes, y compris le Chemin de Reydet. La voirie se compose de l'emprise de la voie (la chaussée), qui permet de circuler, ainsi que des dépendances (accotements, fossés, dispositifs d'écoulement des eaux pluviales, talus, murs de soutènement, annexes (trottoirs, parkings, places, placettes etc...) éclairage public, mobilier urbain et signalisation verticale et horizontale. Réalisation des études nécessaires à l'exercice de cette compétence.</i>
<b>Développement touristique</b>
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>1/ création, gestion d'un office de tourisme intercommunal en vertu de l'article 10 de la Loi n° 92-1341 ; organisation et mise en place de la promotion touristique du territoire intercommunal. 2/ Programmation, construction, aménagement et rénovation d'équipements et d'infrastructures touristiques dont : . gestion et entretien d'équipements et d'infrastructures touristiques et de loisirs (Château de Saumane et Maisons du Tourisme sur le territoire communautaire) . réalisation d'études de développement touristique</i>
<b>Autres</b>
- Gestion d'un centre de secours <i>1/ Prise en charge des cotisations au service départemental d'Incendie au lieu et place de chacune des communes membres.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres <i>1/ Instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes membres volontaires par conventionnement avec celles-ci.</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
84	SM intercommunautaire pour l'étude, la construction et l'exploitation d'unités de traitement des ordures ménagères de la région de Cavailon (SIECEUTOM) (258400472)	SM fermé	115 651
84	SM pour la valorisation des déchets du pays d'Avignon (SIDOMRA) (258400134)	SM fermé	216 823
84	SM de défense et de valorisation forestière (SMDVF) (258402585)	SM ouvert	557 808
84	SM chargé du SCOT de la région de Cavailon (258403013)	SM fermé	90 116
84	SM pour la création et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (200044824)	SM fermé	278 019
84	SM du bassin des Sorgues (SMBS) (200044873)	SM fermé	137 331

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)